

aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

2018

Revue de Presse n°06 du 01 mars 2018

Actualités de l'Enseignement Supérieur	2
Actualités de l'Enseignement 1 ^{ère} & 2 ^{ème}	9
Communication ministérielle et Législation.....	11
Articles thématiques	12

AEFE-SORES

RP-SORES-2018-03-01

Actualités de l'Enseignement Supérieur

Actu | Parcoursup

«Parcoursup : en 2018, toutes les universités ne diront pas "oui, si"», EDUCPROS, publié le 21/02/2018.

<http://www.letudiant.fr/educpros/enquetes/parcoursup-en-2018-toutes-les-universites-ne-diront-pas-oui-si.html>

« Faire au mieux pour la rentrée 2018 : c'est le credo des universités qui doivent bâtir dans le temps imparti les parcours adaptés. Ces fameux dispositifs de remédiation ou de remise à niveau, selon le nom qu'on leur donne, sont une des évolutions majeures de la réforme du premier cycle. Et nul doute qu'ils seront regardés de près. Car c'est sur ces "oui, si" que le gouvernement a établi son argumentation, se défendant de toute sélection à l'entrée de l'université.

Deux aspects compliquent la mise en place de ces dispositifs : le calendrier serré, ainsi que la question des moyens. "Il y a des problématiques de coûts à bien identifier. Nous y allons prudemment du point de vue financier. Nous devons nous assurer d'en avoir les moyens avant de déployer les dispositifs à grande échelle", alerte Dominique Averty, vice-président formation de l'université de Nantes, qui pilote le réseau de ces élus.

Une partie de l'enveloppe dont disposent les rectorats pour instaurer la réforme permet de dégager des heures supplémentaires qui peuvent être fléchées sur ces dispositifs. Mais pour le ministère de l'Enseignement supérieur, la plupart seront financés dans le cadre des NCU (nouveaux cursus universitaires) ; ceux-ci permettant de déployer à plus grande échelle des dispositifs déjà expérimentés dans les établissements.

La licence en quatre ans semble ainsi avoir les faveurs de nombreux établissements. Elle permet de laisser du temps aux étudiants, d'organiser du tutorat ou du renforcement dans certaines disciplines. Cette option du cursus en quatre ans s'impose, car c'est "la plus immédiate" pour Dominique Averty. "Il est compliqué d'affecter plus d'heures à des étudiants en difficulté. Cela ne facilitera pas forcément leur réussite, juge le vice-président. C'est à plus long terme que l'on pourra mettre en place des parcours différenciés avec un premier semestre distinct selon l'étudiant." »

«Accès à l'université : «Un lycéen doit avoir conscience que ses choix l'engagent dans une voie»», LIBÉRATION, publié le 23/02/2018.

http://www.liberation.fr/france/2018/02/23/acces-a-l-universite-un-lyceen-doit-avoir-conscience-que-ses-choix-l-engagent-dans-une-voie_1631598?xtor=rss-450

« Robert Karulak, proviseur adjoint du lycée Claude-Fauriel, à Saint-Etienne

Le système Parcoursup est nouveau, cela implique donc plus de travail, une adaptation, mais ça nous oblige aussi en tant que proviseur à avoir un dialogue plus approfondi avec les élèves et les familles. On reçoit plus de demandes d'information, notamment de la part des parents, inquiétés par cette nouveauté. Ils veulent comprendre le fonctionnement du système, ont des interrogations sur les lettres de motivation. On doit accompagner tout le monde de manière plus précise.[...] L'avantage est que l'on redonne du poids aux professeurs, au conseil de classe, aux résultats des élèves, à qui on demande d'engager une réflexion sur leur avenir à partir de leurs compétences. C'est plus constructif.

Je ne suis pas pour la sélection, mais pour la responsabilisation. Un lycéen doit avoir conscience que ses choix l'engagent dans une voie et que ses décisions impliquent une réflexion préalable et un projet d'avenir. Il faut le faire de façon éclairée, en disposant de toutes les informations nécessaires. Je leur conseille de se renseigner sur les taux d'entrée, de réussite et d'insertion professionnelle. L'intérêt de Parcoursup est aussi que, nous, on s'informe davantage sur les diverses filières.

La sélection existe. Le discours selon lequel il faudrait donner sa chance à tout le monde n'est généreux qu'en apparence car ça ne marche pas. Tout le monde ne peut pas devenir médecin, avocat, professeur de sport ou psychologue. Certaines personnes seront forcément déçues. Alors est-ce qu'il faut mentir aux jeunes en leur disant de faire ce qu'ils veulent ou est-ce qu'il faut les prévenir ? Moi, je pense qu'il faut les prévenir. Cependant, nous avons aussi un rôle positif à jouer. Par exemple, beaucoup d'élèves n'osent pas demander une CPGE, alors qu'ils seraient pris. On doit les pousser dans leurs ambitions. Ce rôle de conseiller est renforcé par ce système, qui implique un suivi plus personnel.»

Actu | Parcoursup (suite)

« Matthieu Gallou : "Quel effet aura la mention 'en attente' sur les candidats ?" », EDUCPROS, publié le 23/02/2018.

<http://www.letudiant.fr/educpros/actualite/parcoursup-matthieu-gallou-quel-effet-mention-attente-sur-lyceens.html>

« Qui examinera les candidatures des lycéens déposées sur Parcoursup ? Comment calibrer au mieux les capacités d'accueil ? Matthieu Gallou, président de l'université de Bretagne occidentale, fait le point sur la mise en œuvre de la réforme du premier cycle dans son établissement.

Nous pouvons déjà distinguer les filières où nous serons amenés à sélectionner les élèves au regard des places disponibles. Ce sera très probablement le cas en Staps. Nous sommes également vigilants quant à la biologie et à la psychologie. Mais, dans la grande majorité des formations, même si nous avons au départ plus de vœux formulés que de places, nous pourrions in fine accueillir tout le monde au regard des choix définitifs des élèves. La procédure sera donc très différente selon les situations.

Certaines filières, comme en Staps, avaient l'habitude d'étudier et de traiter les candidatures via le dispositif d'orientation active. Nous avons donc acquis de l'expérience dans ce domaine. Mais il faut bien voir que, désormais, ce traitement aura lieu pour toutes les filières. Trouver un lien entre les attendus et le cursus demandé sera plus ou moins complexe, selon que les matières sont proches de celles enseignées au lycée. Pour résumer, en mathématiques, ce sera plus facile qu'en psychologie...

Il nous reste encore six semaines pour établir les règles, mais à ce jour, il reste une véritable inconnue : quel effet aura la mention "en attente" sur les candidats ? Que fera le lycéen confronté à cette situation ? Se jettera-t-il sur un "oui", même si ce n'est pas son premier choix ? Cela peut changer la donne. [...]

Nous travaillons en ce moment-même avec les huit composantes, pour étudier filière par filière comment déployer les "oui, si". En tout état de cause, ces parcours concerneront peu de filières cette année. On ne forcera pas. Pour la rentrée 2018, nous les mettrons en place si nous sommes sûrs d'apporter un vrai bienfait aux étudiants.

L'idée est d'avoir un vrai contrat entre ces derniers et l'université. Si nous conditionnons l'accès à certaines filières à l'acceptation d'un dispositif de remédiation, cela veut dire que nous nous engageons à leur offrir concrètement un dispositif réellement efficace. [...]

Cet "adéquationnisme", qui lie insertion professionnelle et capacités d'accueil, entre en contradiction avec ce qui se fait aujourd'hui, avec des formations par portail, permettant la construction d'un parcours individuel qui ne s'arrête pas à la licence ! [...]

D'une manière générale, les moyens sont insuffisants. Mais on nous dit qu'ils seront revus à la hausse et maintenus sur les prochaines années. Cela permet de cibler les filières où on sait qu'il y a un risque de tension. [...]

Nous nous sommes engagés à créer six postes de titulaires en septembre, dont des personnels administratifs et des enseignants-chercheurs. Mais il n'y a pas que les Staps qui souffrent de sous-encadrement, à l'UBO comme en France. C'est quelque chose dont les pouvoirs publics doivent avoir conscience.»

« Plan étudiants : le Cneser entame l'examen des textes d'application de la réforme ? » », EDUCPROS, publié le 28/02/2018.

<http://www.letudiant.fr/educpros/actualite/capacites-d-accueil.html>

« Un premier Cneser exceptionnel sur les textes d'application du projet de loi d'orientation aura lieu le 6 mars 2018, avec, au programme, les règles de fonctionnement de la procédure Parcoursup ainsi que son calendrier. L'occasion pour le ministère de l'Enseignement supérieur de préciser la manière dont seront désormais modifiées les capacités d'accueil.

La loi sur "l'orientation et la réussite des étudiants" n'est pas encore publiée, mais l'examen des textes d'application démarre déjà. Le Cneser (Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche) examinera une première salve de projets de décret et d'arrêté, mardi 6 mars 2018.

Sans grande surprise, les règles déjà connues de fonctionnement de la procédure nationale de préinscription Parcoursup sont ainsi détaillées dans un projet de décret. Toutefois, le ministère de

L'Enseignement supérieur et de la Recherche en profite pour y préciser les modalités de création des capacités d'accueil. Une clarification attendue par les acteurs de l'enseignement supérieur, alors que cette disposition avait fait grincer des dents certains, notamment du côté de la Fage, lors de l'examen du projet de loi au Sénat.

Selon ce projet de décret, les capacités d'accueil des formations initiales du premier cycle seront arrêtées chaque année par le recteur d'académie après dialogue avec chaque établissement et seront portées à la connaissance des candidats sur la plate-forme Parcoursup. Elles seront actualisées, si nécessaire, au plus tard au terme de la phase principale de la procédure de préinscription.

Dans les critères permettant de déterminer ces capacités, on retrouve les trois éléments à prendre compte identifiés lors de l'examen parlementaire : l'évolution des projets de formation des candidats, appréciée au regard des vœux d'inscription formulés dans le cadre de la procédure de préinscription les trois années précédentes ; les perspectives d'insertion professionnelle des formations dont le recteur "a connaissance" ; le projet de formation et de recherche de l'établissement, tel qu'inscrit dans le projet stratégique validé lors de la contractualisation de l'établissement avec l'État.

En cas de désaccord entre le recteur et l'établissement concerné, l'académie tiendra "prioritairement compte" de l'évolution des projets de formation exprimés par les candidats.

L'établissement précisera sur la plate-forme Parcoursup la catégorie dont relève le dispositif auquel est subordonnée l'inscription. "Cette information est portée à la connaissance du candidat sur la plate-forme Parcoursup pour lui permettre de faire son choix", juge le ministère.

Le Cneser planchera également le 6 mars sur le cadre national des attendus, le fonctionnement du Comité d'éthique de Parcoursup ou encore la liste des formations inscrites sur la plate-forme. L'examen du principal texte d'application de la réforme modifiant l'arrêté licence ne devrait pas intervenir avant avril, les discussions n'ayant pas encore officiellement débuté Rue Descartes

L'examen des vœux aura lieu du 4 avril au 18 mai

Le Cneser examine aussi le calendrier de la phase principale de la procédure Parcoursup. Ce projet d'arrêté rappelle les grandes dates du calendrier. La phase d'examen des vœux par les établissements proposant des formations inscrites sur la plate-forme sera ouverte du 4 avril au 18 mai 2018, et la phase de réponse des établissements et de choix des candidats le sera du 22 mai au 5 septembre 2018 inclus. En revanche, les vœux peuvent être formulés au-delà du 13 mars lorsqu'ils portent sur une formation proposée par la voie de l'apprentissage. La date limite de formulation des vœux est alors fixée par l'établissement qui dispense cette formation.

En amont de la clôture de la phase principale, un constat des places vacantes est effectué au 3 septembre par chaque établissement pour les formations qu'il propose sur la plate-forme Parcoursup. »

Actu | Prépas aux grandes écoles

«Les prépas gratuites aux grandes écoles ne suffisent pas à rétablir l'égalité des chances», LE MONDE, publié le 19/02/2018.

http://www.lemonde.fr/campus/article/2018/02/19/les-prepas-gratuites-aux-grandes-ecoles-ne-suffisent-pas-a-retablir-l-egalite-des-chances_5259324_4401467.html

« A l'École supérieure de journalisme (ESJ) de Lille, « on a constaté que les étudiants avaient toujours le même profil », explique Rachel Bertout, responsable de la prépa « égalité des chances » mise en place depuis neuf ans. Le même constat a été fait dans de nombreuses écoles recrutant sur concours, et notamment à l'ENA, où « lorsqu'on a commencé à faire des statistiques sur les origines sociologiques des admis, sans grande surprise, ce sont davantage des enfants de classes sociales favorisées qui réussissaient le concours », note Mejdî Jamel, coordinateur pédagogique de la classe préparatoire de l'ENA, la CP'ENA.

Les prépas « égalité des chances » ont prouvé une certaine efficacité et permis à des étudiants de famille modeste d'accéder à des écoles prestigieuses. Néanmoins, « les filières spéciales ouvertes par certaines grandes écoles n'ont eu aucun impact au niveau global et servent surtout d'outil de communication », selon l'Observatoire des inégalités.

En cause, notamment, le fait qu'accueillir « davantage de boursiers n'est pas nécessairement le signe

d'une plus grande diversité sociale, mais possiblement le signe que la notion même de boursier s'est élargie », remarque Marc Epstein, président de La Chance aux concours. D'ailleurs, Olivier Leurent reconnaît que les 39 % de boursiers que compte la promotion de l'ENM « ne sont pas forcément issus des couches les plus défavorisées ».»

Actu | Entrée en CPGE

« Entrer en classe préparatoire : les conseils des proviseurs », Le Monde Blogs, publié le 01/03/2018.

<http://orientation.blog.lemonde.fr/2018/03/01/entree-en-prepas-les-conseils-des-proviseurs/>

« Vous avez participé à la consultation sur l'élaboration de la nouvelle plateforme d'orientation Parcoursup. Qu'est-ce qu'elle pourrait changer pour les classes préparatoires par rapport à l'ancien APB ?

Jean Bastianelli : Cela ne devrait rien changer dans la phase de sélection. Nous aurons plus d'informations sur les centres d'intérêt des candidats, lors des commissions de recrutement, ce qui est intéressant. Nous recevons en effet des milliers de candidatures et cela nous prend beaucoup de temps pour trouver les bons élèves. Il ne suffit pas d'être le premier de sa classe pour être retenu : nous nous attachons également à discerner un potentiel. Ce que nous ne savons pas, en revanche, c'est comment le calendrier des réponses va fonctionner en mai / juin / juillet, voire après. Et donc quand les lycées vont pouvoir trouver un point d'équilibre et savoir le nombre d'élèves inscrits effectivement dans leurs classes préparatoires.

Chantal Collet : La principale question est de savoir combien de dossiers nous allons devoir classer. Pour exemple, à Saint Louis nous considérons que les élèves que nous classions jusqu'ici des rangs 1 à 1400 étaient en mesure de suivre avec profit une classe tout en sachant que le rang 1050 n'était pas dépassé de fait. La nouvelle procédure nous fait nous demander si nous devrions en retenir moins pour éviter d'encombrer les listes d'attente ou bien si au contraire, devant l'inconnu nous devrions par prudence au moins classer autant d'élèves. Le 26 juin, à la fin de la phase initiale du processus Parcoursup, pourrions-nous constituer les classes en considérant que seulement 10 élèves peuvent encore changer d'avis ou risquent-ils d'être encore 150 ?

O. R : Cette longue phase de décision ne risque-t-il pas de provoquer des tensions chez les futurs bacheliers ?

C. C : Les élèves auront sept jours pour répondre, positivement ou pas, à la proposition qu'on leur fait. Mais prenons l'exemple des lycées proposant les classes préparatoires les plus renommées. Disons les six plus demandés. Avec APB, et compte tenu du nombre de divisions, chacun de ces lycées permettait à environ 200 élèves de recevoir une réponse positive en MPSI. En tout 1200 élèves. Avec Parcoursup, lors de la toute première réponse, ils ne seront probablement qu'environ 500 voire moins, les tous meilleurs, à recevoir plusieurs réponses positives à leurs vœux. Dès le 501ème tous les autres vont être en liste d'attente. De très bons candidats qu'il va falloir rassurer le temps que ceux qui sont devant eux fassent leur choix.

J. B : Un candidat accepté à la fois en MPSI et PCSI dans le même lycée va même occuper provisoirement deux places ! Nous allons donc devoir inciter les élèves de terminale tout de suite acceptés à faire un choix rapide pour ne pas bloquer tous les autres. Par ailleurs, et puisque, dès qu'un candidat dit « oui », il libère une place, le processus sera continu avec des réponses chaque jour, ce qui va demander beaucoup d'attention de la part des candidats.

C. C : Il va vraiment falloir gérer l'angoisse dans élèves et de leurs familles qui vont constamment nous appeler pour être rassurés.

O. R : Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) réfléchit à donner des informations sur chaque filière, chaque classe préparatoire, pour aider les lycéens dans leur choix. Qu'en pensez-vous ?

J. B : Si on indique pour chaque lycée combien de candidatures sont reçues chaque année, combien sont acceptées, à quel rang, cela peut aussi bien donner des indications motivantes et rassurantes que provoquer des inquiétudes. Par exemple que va penser un élève qui constate que, dans les meilleures prépas, nous ne descendons pas beaucoup dans le classement des élèves pour choisir nos étudiants ?

Cela va-t-il le décourager ?

Au contraire les candidats peuvent aussi bien être découragés de voir qu'il y a beaucoup de candidats pour une classe préparatoire de proximité qui dispose de peu de places. Inversement, c'est également peu motivant d'apprendre qu'il y a peu de candidats sur une formation... A ma connaissance, le MESRI réfléchit encore à ce sujet, mais nous sommes perplexes et nous le lui avons dit.

C. C : Il y a une telle diversité de lycées, d'habitudes, comment les comprendre ? Nous sommes pour la transparence, mais cela sera-t-il vraiment efficace ?

J. B : Les données doivent être analysées très finement. Prenez l'exemple de Louis-Le-Grand. Parce qu'il existe une certaine autocensure nous recevons beaucoup moins de candidatures que de très bons lycées un peu moins renommés. Une analyse brute tendrait donc à dire que nous sommes moins sélectifs !

O. R : C'est un message intéressant. Il ne faut pas avoir peur de candidater à Louis-Le-Grand !

J. B : Aucune candidature n'est inappropriée chez nous. Je le dis souvent aux élèves : « Osez demander Louis-Le-Grand ! » Dans le cadre de l'ouverture sociale, c'est doublement important de ne pas réserver nos places à des familles qui connaissent la musique.

O. R : Il y a moins d'autocensure pour candidater à Saint-Louis qui est également un excellent lycée, en tête même des intégrations à HEC il y a quelques années ?

C. C : Effectivement, nous recevons deux fois plus de candidatures que Louis-Le-Grand pour un nombre similaire de places. A l'entrée en MPSI 4400 candidatures contre 2600 par exemple. Des élèves postulent chez nous quand ils n'osent pas le faire à Louis-Le-Grand, en fonction de représentations symboliques contre lesquelles il est très difficile d'agir. Et ce n'est pas forcément en donnant des informations qu'on peut y remédier.

O. R : Ce qui est objectif, ce sont les classements des classes préparatoires que publient « l'Etudiant » ou « Challenges » ?

J. B : Même pas ! En premier lieu, les classements sont basés sur les intégrations et non sur les admissions : ainsi, un élève admis à l'Ecole polytechnique et à l'ENS et qui choisit l'ENS n'est pas compté comme ayant réussi l'Ecole polytechnique puisqu'il n'a pas intégré cette école ! Par ailleurs, les classements ne révèlent pas quelle grande école les étudiants souhaitaient véritablement. Prenez le lycée Henri-IV qui propose une prépa BCPST (agro-véto). Pour l'accès au concours véto, il est classé en-dessous de Saint-Louis ou Pierre-de-Fermat, à Toulouse, tout simplement parce que ses étudiants ne sont pas nombreux à postuler en école vétérinaire. Le plus souvent, ils ont choisi cette prépa pour intégrer l'Ecole Normale Supérieure et seraient largement reçus s'ils postulaient à véto.

C. C : Les statistiques sont faites sur le nombre d'élèves d'une filière qui intègre finalement une école. Mais combien ont passé le concours de l'Ecole polytechnique ? Pas la moitié chez nous en MP où nous avons quatre classes dont seulement deux étoilées où les élèves y sont préparés. Mais les statistiques des classements prennent les quatre classes en compte. Seules les MP devraient l'être. Ce qui serait juste ce serait de partir du pourcentage de réussite des candidats ayant présenté le concours et non pas du nombre d'élèves dans la filière de tel lycée.»*

Actu | Doctorat

«Doctorat au RNCP : premiers pas vers une reconnaissance du monde de l'entreprise», EDUCPROS, publié le 19/02/2018.

<http://www.letudiant.fr/educpros/actualite/doctorat-au-rncp-premiers-pas-vers-reconnaissance-monde-entreprise.html>

« Fin mars 2018, le doctorat fera son entrée au RNCP. Enseignants-chercheurs, associations de docteurs, syndicats : tous se félicitent de cette inscription au registre. Mais les acteurs du secteur attendent désormais que la reconnaissance du doctorat se poursuive, notamment au sein des conventions collectives.

En cours de rédaction – en collaboration notamment avec les syndicats, les associations de chercheurs et la CPU (Conférence des présidents d'université) –, ces fiches correspondent à 22 secteurs économiques dans lesquels les docteurs pourront s'insérer. "Elles ne sont en réalité que 22 fois la même, prévient Alexandre Matic, le président de la CJC (Confédération des jeunes chercheurs) : une seule et même fiche

pour tous les docteurs, décrivant des compétences communes, indépendamment de leur domaine, qu'ils soient physiciens ou sociologues." Exemples non indicatifs : identifier des problèmes nouveaux ; savoir gérer les moyens matériels, financiers, humains relatifs au projet de recherche ; savoir identifier l'apport de l'innovation et programmer la R&D dans l'entreprise, etc. "Cela vient rappeler que le doctorat est unique, justifie Alexandre Matic. Il faut décloisonner les docteurs par rapport à leur sujet de recherche."»

Actu | Étudiants étrangers

«D'où viennent les diplômés étrangers des écoles de commerce ?», EDUCPROS, publié le 21/02/2018.

<http://www.letudiant.fr/educpros/actualite/d-ou-viennent-les-diplomes-etrangers-des-ecoles-de-commerce.html>

« En 2017, 49 écoles de commerce ont participé aux palmarès de l'Etudiant. EducPros a récupéré ces données pour déterminer l'origine géographique des diplômés, ainsi que les écoles les plus attractives à l'international.

La Chine et le Maroc. Voici les deux pays qui ont fourni le plus d'étudiants étrangers aux grandes écoles de commerce françaises. L'Empire du Milieu arrive en tête, avec un effectif de 887 diplômés, suivi par le Maroc avec 795 diplômés, soit un total de 1.683 pour ces deux pays, ou 32 % de l'effectif des alumni non français en 2016. Cette année-là, les écoles de commerce françaises ont accueilli 5.386 étudiants étrangers en provenance de 125 pays.

Reconnues dans le monde entier pour leurs accréditations (Equis, AACSB...) et pour leurs bons résultats dans les palmarès internationaux, notamment celui du "Financial Times", les business schools françaises attirent sans peine ces étudiants non européens à la recherche d'expatriation et d'un système éducatif de qualité.

Outre la Chine et le Maroc, les écoles de commerce françaises intéressent principalement les pays de l'Union européenne et du Maghreb. L'Allemagne est ainsi le troisième pourvoyeur de diplômés, avec 331 anciens en 2016. Viennent ensuite l'Italie (290 diplômés), l'Algérie (193 diplômés), l'Espagne (157 diplômés) et le Royaume-Uni (132 diplômés). Les États-Unis suivent directement derrière, avec 126 diplômés.»

Actu | Entrée à l'ENA

«Sciences Po est toujours la meilleure porte d'entrée à l'ENA », Le Figaro Etudiant, publié le 01/03/2018.

http://etudiant.lefigaro.fr/article/sciences-po-est-toujours-la-meilleure-porte-d-entree-a-l-ena_9c59497c-1c6b-11e8-8bd9-9232437c5965/

« « L'institut d'études politiques parisien se réjouit des résultats de ses étudiants aux différents concours de la haute fonction publique. Dans la prochaine promotion de l'ENA, 73% des étudiants admis sont passés par Sciences Po Paris.

Sciences Po reste la voie royale pour intégrer la haute fonction publique. Dans un communiqué de presse, l'école de la rue Saint Guillaume se félicite des bons résultats de ses étudiants aux différents concours administratifs auxquels prépare son année de préparation au sein de l'École d'Affaires publiques. Avec 29 admis sur les 40 étudiants qui composeront la prochaine promotion de l'école nationale d'administration, soit 73%, l'institut d'études politiques parisien se positionne à nouveau comme la formation incontournable aux concours administratifs.

Sciences Po se félicite également d'avoir renforcé la «diversité des profils des candidats» admis par le biais du concours externe à l'ENA. «Les résultats 2017 à l'ENA consacrent l'engagement de Sciences Po pour promouvoir les vocations féminines dans l'administration avec une parité atteinte cette année parmi les admis à l'ENA issus de Sciences Po» indique l'IEP. Cependant, la parité est encore loin d'être atteinte: au concours externe, le taux de féminisation des candidats admis n'est que de 37,5%. Sciences Po s'engage à poursuivre «la diversification des profils» en rappelant que l'école va ouvrir sa préparation aux

concours aux «profils extérieurs».

Les élèves de Sciences Po sont également très performants dans les autres concours de la fonction publique. Ils représentent par exemple 100% des admis au concours Secrétaire et Conseiller cadre d'Orient. Avec 10 admis au concours d'administrateur du Sénat, Sciences Po place 83% des admis. Il n'y a rien qu'aux concours de la Banque de France (12 admis, soit 48%), de Directeur d'hôpital public (36% des admis) et au concours des dirigeants de la protection sociale (30%) que l'IEP n'écrase pas la concurrence.

Cette concurrence est essentiellement constituée par la Prep'ENA commune à l'université Paris 1 et l'École normale supérieure. Cette année de préparation peut se targuer, cette année, d'avoir 10 de ses étudiants admis à l'ENA au concours externe, soit la quasi-totalité des places restantes. Avec 16 admis au concours de la Banque de France, soit quatre de plus que Sciences Po, la Prep'ENA signe ici une mince victoire.»

Actualités de l'Enseignement 1^{ère} & 2^{ème}

Actu | Réforme du baccalauréat

«Réforme du bac : vers une orientation (trop) précoce ?», EDUCPROS, publié le 23/02/2018.

<http://www.letudiant.fr/educpros/actualite/reforme-du-bac-vers-une-orientation-trop-precoce.html>

« Le bac nouvelle formule devrait renforcer le continuum bac-3/bac+3. Les acteurs de l'enseignement secondaire comme du supérieur s'en félicitent mais craignent que la réforme réduise prématurément le champ des possibles pour les lycéens. Et soit ainsi facteur d'une hausse des inégalités.

Pour les différents acteurs interrogés, la mise en place de spécialités au choix des lycéens (trois en première, deux en terminale, en plus d'un tronc commun) permettra de renforcer le continuum entre secondaire et supérieur. "Un lycéen pourra faire plus de maths ou plus d'histoire-géo selon son projet. Telle matière sera plus intéressante pour tel type d'études... Et le travail d'orientation renforcé au lycée éclairera sur les conséquences du choix de ces matières"

Philippe Tournier émet une condition à ce que la réforme remplisse cet objectif : "L'enseignement supérieur devra expliciter, formation par formation, s'il y aura des conditions de choix de spécialités pour entrer dans une filière du supérieur. Et il ne faudra pas attendre 2021 lorsque les premiers élèves passeront le nouveau bac."

Encore faudra-t-il pour les lycéens faire les bons choix de spécialités, dès la fin de la seconde, au risque de se voir fermer des portes dans le supérieur. "La série ES offrait un parcours cohérent avec des SES, des maths, de la philosophie et des langues, rappelle Erwan Le Nader, président de l'APSES (Association des professeurs de SES). Désormais, un élève pourra prendre des SES sans faire de maths et se fermera alors de nombreuses portes de l'enseignement supérieur. Par exemple, il n'est pas possible de se diriger vers une licence d'éco-gestion sans faire de maths."

"Les élèves devaient déjà se positionner tôt avec un choix de série en fin de seconde et qui était difficilement réversible", rappelle-t-il. "On ne met pas les jeunes dans des tubes desquels ils ne pourront pas sortir. On leur permet de se poser les bonnes questions", répond quant à lui François Germinet. Selon lui, les parcours adaptés mis en place avec la réforme du supérieur permettront également de corriger le tir : "Un étudiant qui change d'avis ou fait le choix d'une formation un peu éloignée des spécialités suivies au lycée pourra compléter les savoirs qui lui manquent. Le Plan étudiants et la modification de l'arrêté licence vont renforcer la possibilité de faire des parcours modulaires en deux, trois ou quatre ans. Le fait que l'on soit dans cet état d'esprit peut permettre de faire du bac ce point charnière." Les acteurs et les familles ont désormais trois ans pour s'y préparer.»

«Lycée : Blanquer précise sa réforme», LE CAFE PEDAGOGIQUE, publié le 21/02/2018.

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2018/02/21022018Article636547976855751321.aspx>

« Interrogé par la Commission de la culture et de l'Education de l'Assemblée nationale le 20 février, JM Blanquer a saisi l'occasion pour répondre indirectement aux nombreuses critiques portées sur son projet de lycée. N'hésitant pas à renverser les arguments, il a déclaré que les disciplines seraient mieux servies avec la réforme et qu'il y aurait moins d'inégalités. JM Blanquer s'est attaché à rassurer les professeurs de maths ou de SES sur les horaires disciplinaires. Il a aussi confirmé les bruits sur la disparition de l'écriture d'invention à l'épreuve de français.»

«Christian Forestier : "Le grand oral est l'une des annonces les plus novatrices de la réforme du bac"», EDUCPROS, publié le 28/02/2018.

<http://www.letudiant.fr/educpros/actualite/christian-forestier-le-grand-oral-est-l-une-des-annonces-les-plus-novatrices-de-la-reforme-du-bac.html>

« Acteur et observateur des politiques éducatives depuis les années 1980, l'ancien recteur Christian Forestier analyse pour EducPros les réformes du baccalauréat et du lycée général présentées par Jean-Michel Blanquer le 14 février 2018.

Le ministre a fait preuve d'une grande prudence en ne touchant ni à la philosophie, ni à l'histoire-géographie. Il a pris un petit risque en ne cédant pas aux mises en demeure des sciences économiques et sociales, mais il est regrettable qu'il ait été obligé d'accepter qu'un nombre important de bacheliers généraux cesse tout enseignement de mathématiques après la seconde. Cela devrait nous inquiéter, surtout en pensant aux futurs professeurs des écoles. [...]

Pour moi, l'idée du grand oral est l'une des annonces les plus novatrices de ce projet. On commence avec ce grand oral, sous réserve de voir sa mise en œuvre, à faire évoluer notre lycée vers une formation moins scolaire, laissant plus de place au travail personnel et valorisant la maturité de nos élèves ; c'est certainement une meilleure préparation à l'enseignement universitaire. Quant à son prétendu caractère inégalitaire, j'aimerais voir des études scientifiques sérieuses plus que des affirmations péremptoires. Ce grand oral sera aussi ce que les enseignants en feront.»

Actu | Écoles hors contrat

«Ecoles hors contrat : ce qui se joue en ce moment au Sénat», LIBÉRATION, publié le 21/02/2018.

http://www.liberation.fr/france/2018/02/21/ecoles-hors-contrat-ce-qui-se-joue-en-ce-moment-au-senat_1631271?xtor=rss-450

« La sénatrice centriste Françoise Gatel s'attend à des débats agités ce mercredi après-midi dans l'hémicycle. «Dès qu'on parle d'éducation, il y a toujours des dogmes qui ressortent», résumait-elle au réveil.

Au menu du jour, sa proposition de loi portant sur un sujet peu connu du grand public mais qui suscite en coulisse des guerres d'influence et donne des sueurs froides aux autorités : l'encadrement des écoles hors contrat, ces établissements sans lien avec l'Education nationale, qui jouissent d'une grande liberté... avec parfois des dérives. L'ancienne ministre de l'Education Najat Vallaud-Belkacem (PS) avait tenté en son temps de mieux les encadrer, se heurtant aux lobbys de droite. Décryptage.

Ces établissements, bien que peu nombreux, sont en hausse depuis quelques années (+26% entre 2011 et 2014). On en dénombre aujourd'hui environ 1 300 sur le territoire, dont 300 confessionnels (quelque 160 établissements catholiques, 50 juifs, 40 musulmans et 30 protestants). La grande majorité ne revendiquent aucune appartenance religieuse et mettent en avant des pédagogies alternatives, type Montessori ou Steiner, pour les «décus» du système scolaire classique. D'autres visent des publics spécifiques, comme les enfants bilingues, venant de milieux favorisés, avec des parents en mesure de payer des frais de scolarité élevés.

Aujourd'hui, quand une personne décide d'ouvrir une école, il lui suffit d'informer le maire huit jours avant, et si ce dernier ne s'y oppose pas, l'école est ouverte. La sénatrice propose de rallonger à trois mois pour laisser le temps aux autorités notamment de vérifier le casier judiciaire du personnel. Elle veut aussi obliger les structures à préciser leurs sources de financement.»

Communication ministérielle et Législation

Actu | Voie professionnelle scolaire

«La voie professionnelle scolaire : viser l'excellence», MEN, publié le 22/02/2018.

<http://www.education.gouv.fr/cid126874/la-voie-professionnelle-scolaire-viser-l-excellence.html>

« Jean-Michel Blanquer a confié une mission sur l'avenir de la voie professionnelle à une équipe menée par Céline Calvez, députée des Hauts-de-Seine, et Régis Marcon, chef étoilé. Le rapport a été remis au ministre le jeudi 22 février 2018. L'ambition de cette mission a été de réfléchir à l'avenir de la voie professionnelle afin de la rendre plus attractive, de promouvoir la diversité des formes d'excellence, d'accroître son efficacité et de mieux accompagner les jeunes vers la réussite professionnelle.

Les objectifs

Premier objectif : une attractivité retrouvée

Rendre l'envie aux élèves de vivre l'excellence de la voie professionnelle

Encourager les innovations pédagogiques

Inciter les professionnels à accueillir des jeunes en cours de formation et en fin de cursus

Accompagner la réussite des élèves et susciter des vocations d'enseignant

Deuxième objectif : une efficacité accrue

Réinventer l'alternance

Apprendre à entreprendre

Évaluer l'efficacité d'une formation

Inscrire la voie professionnelle dans la formation tout au long de la vie

Troisième objectif : une ouverture possible vers d'autres parcours

Mixité des parcours et des publics

Mobilité géographique et culturelle

Une ouverture vers les défis et projets de société

http://cache.media.education.gouv.fr/file/Fevrier/29/5/Rapport_Voie_professionnelle_2018_901295.pdf

Bulletin Officiel | Éducation nationale

«Rôles du conseil de classe et du chef d'établissement en matière d'orientation et autres dispositions», BULLETIN OFFICIEL, publié le 22/02/2018.

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=126830

«Organisation du baccalauréat général et technologique dans les centres ouverts à l'étranger - session 2018», BULLETIN OFFICIEL, publié le 22/02/2018.

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=126189

«Dispositions relatives au redoublement», BULLETIN OFFICIEL, publié le 22/02/2018.

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=126832

Articles thématiques

Actu | Égalité filles-garçons

«Plus un pays est développé, moins les femmes font d'études scientifiques», LE FIGARO, publié le 21/02/2018.

http://etudiant.lefigaro.fr/article/plus-un-pays-est-developpe-moins-les-femmes-font-d-etudes-scientifiques_aa7759ae-16ee-11e8-b38a-0929f7da0ad0/

« Aux États-Unis, 8 % seulement des diplômés de sciences informatiques sont des femmes. À l'inverse en Algérie, un pays où 15 % des femmes travaillent, elles représentent 41 % des diplômés dans le domaine des sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STEM). Ces données sont devenues une véritable tendance de fond: d'après la revue *Psychological science*, dans un article relayé par Slate, les pays les plus mal classés en termes d'égalité hommes-femmes sont ceux où ces dernières sont le plus nombreuses à s'engager dans des études scientifiques.

Le «paradoxe de l'égalité du genre» en expliquant que les femmes des pays plus inégalitaires tentent davantage d'études scientifiques pour s'assurer une carrière stable et lucrative. Contrairement aux autres pays, «des États-providences avec un bon niveau de sécurité sociale» où les études ne sont pas choses uniquement par le biais de la stabilité financière.

Le différentiel entre hommes et femmes à l'université ne vient pas du fait que les filles ne sont pas faites pour les sciences, mais au contraire qu'elles peuvent choisir des alternatives. Dans les pays riches, les étudiantes ont la liberté de poursuivre les études de leurs choix en se souciant moins du salaire qui en dépendra.»

Actu | Tests d'anglais

«Anglais : des tests bientôt gratuits pour lycéens et étudiants », L'Etudiant, publié le 27/02/2018.

<http://www.letudiant.fr/examen/tests-examens-langues/anglais-des-tests-bientot-gratuits-pour-lyceens-et-etudiants.html>

« Chaque étudiant à la fin de son lycée et au plus tard en fin de licence aura passé un test d'anglais de type Cambridge, IELTS, financé par l'État, et qui donnera donc un niveau reconnu partout à l'étranger". Édouard Philippe a annoncé cette mesure le 23 février dans le cadre de son plan de développement du commerce extérieur. Pour redevenir une nation exportatrice, le Premier ministre veut des Français mieux formés à l'anglais. Pour les modalités pratiques de la mise en place d'une telle mesure, un rapport a été commandé aux ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur qui devrait être remis en juin.

Tous les étudiants pourraient demander ce financement d'ici trois ans. La mesure va d'abord être proposée aux lycéens et étudiants qui suivent un cursus à caractère international. Ces tests peuvent coûter jusqu'à 200 € aujourd'hui. »